



CONVOCATION

à la séance du Conseil général

de lundi 6 décembre 2010, à 18h30 à l'Hôtel de Ville

TRENTE ET UNIEME SEANCE

**Rapports du Conseil communal
et de la Commission financière**

10-022 – 10-202

Rapports du Conseil communal et de la Commission financière,
concernant le budget de l'exercice 2011.

Autres objets

10-608

Interpellation des groupes PopVertsSol et socialiste par Mmes et MM. Catherine Loetscher Schneider, Thomas Facchinetti, Béatrice Nys, Christian van Gessel, Hélène Silberstein, Michel Favez, Daniel Hofer, Caroline Nigg, Pascal Helle, Olivier Forel, Hélène Perrin, Matthieu Béguelin, Nathalie Wust, Nicolas de Pury, Grégoire Oguey, Martine Docourt, Sabrina Rinaldo Adam, Khadija Clisson, Laura Zwygart de Falco, Jonathan Gretillat et Philippe Loup, intitulée « Non à l'exploitation grâce à nos impôts ! » (Déposée le 3 mai 2010) :

« L'Oeuvre suisse d'entraide ouvrière OSEO s'engage dans le monde entier pour des conditions de travail équitables. Pour se libérer de la pauvreté, les hommes et les femmes des pays en développement doivent en effet disposer d'un travail décent, qui leur permette de vivre et ne menace pas leur santé. Or cela n'est pas encore le cas aujourd'hui, et beaucoup des produits que nous pouvons acheter dans nos magasins sont fabriqués dans des conditions inhumaines.

Travail d'enfants, problèmes de santé, salaire de misère et longue semaine de travail sont souvent la face cachée des produits bon marché.

L'OSEO a lancé une campagne intitulée: «Non à l'exploitation grâce à nos impôts!»

Elle consiste à demander que les collectivités publiques veillent à ce que les biens qu'elles achètent soient produits dans des conditions décentes.

Que ce soient les jus de fruit offerts lors d'apéritifs, le papier utilisé dans les secrétariats, le café acheté pour un service, les fleurs choisies pour des occasions officielles, les bordures de trottoir, les pierres à paver et autres matériaux de construction, le matériel informatique ou encore les vêtements de travail, la liste des achats d'une commune est vaste.

Les collectivités et pouvoirs publics suisses dépensent chaque année 36 milliards de francs en commandes de toutes sortes. 19% du volume est généré par la Confédération, 38% par les cantons et 43% par les communes (source: Bureau de l'intégration DFAE/DFE). C'est donc un marché tout à fait significatif.

Une politique d'achats correcte passe par le respect des normes fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et de la législation du pays de production.

Parmi ces normes il y a l'interdiction du travail forcé, l'interdiction du travail des enfants, le droit d'exercer des activités syndicales, l'égalité des salaires entre hommes et femmes et l'interdiction des discriminations dans le monde du travail.

Le respect de ces droits fondamentaux devrait être une évidence dans le monde entier, et il n'est pas normal que nos impôts fassent prospérer des fabricants qui bafouent les droits humains et exploitent leurs employé-e-s, pratiques qui sont interdites en Suisse. Cela induit une forme de concurrence déloyale, où des pays se retrouvent plus concurrentiels sur le marché, car ils ne respectent aucune norme environnementale et payent les travailleurs au lance-pierres.

Nous voulons savoir si le Conseil communal

1. obligera légalement et contractuellement toutes les entreprises, fournisseurs et prestataires de services, à respecter les dispositions des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), de même que la législation nationale, dans l'exécution du mandat qui leur est adjugé dans une procédure de marché public.

2. sensibilisera et informera l'ensemble de l'administration publique, et en particulier les secteurs actifs dans les marchés publics, sur les possibilités existantes de faire des acquisitions qui soient durablement

sociales, écologiques et économiques, et à informer la population sur les mesures décidées et mises en oeuvre.

3. favorisera les achats de produits issus du commerce équitable et biologique.

La Ville de Zurich a déjà pris acte de cette démarche, et a écrit un guide à ce sujet. Nous le tenons à disposition du Conseil communal. L'OSEO a de son côté rédigé également un guide, qui est remis au Conseil communal en même temps que l'interpellation ».

Le présent texte tient lieu de développement écrit

Le Conseil communal a répondu, par écrit également, à cette interpellation en date du 22 novembre 2010.

10-613

Interpellation (L'urgence demandée a été retirée par ses auteurs le 6 septembre 2010) du groupe socialiste par Mmes et MM. Matthieu Béguelin, Khadija Clisson, Claude Béguin, Thomas Facchinetti, Hélène Perrin, Daniel Hofer, Jonathan Gretillat, Sabrina Rinaldo Adam, Nathalie Wust, Philippe Loup, Grégoire Oguey, Laura Zwygart de Falco et Martine Docourt, intitulée « Police partout, animation nulle part ? » (Déposée le 28 juin 2010) :

« Depuis plusieurs mois, les plaintes fusent de la part d'organiseurs de manifestations dans notre ville à l'endroit de la Direction de la police, jugée trop zélée et peu encline à faciliter l'organisation d'évènements sur l'espace public.

Qu'il s'agisse de manifestations culturelles ou sportives, d'activités commerçantes ou de fêtes de quartiers, le manque de souplesse, pour ne pas dire la rigidité, de la Direction de la police est en passe de devenir légendaire.

Or, s'il est louable de vouloir assurer une vie harmonieuse dans la cité, il est en revanche dommageable d'avoir une attitude dissuasive vis-à-vis des initiatives visant à animer notre ville. Ainsi, à craindre la cacophonie, la Direction de la police lui préfère le silence. Un silence lourd, pesant et qui serait signe non pas d'une ville paisible, mais d'une ville fantôme, où la vie s'ennuie.

Qui plus est, la plupart des organisateurs ayant au préalable eu des contacts avec d'autres services de notre administration communale (Culture, Sports, Jeunesse et Intégration, Finances, Urbanisme), contacts le plus souvent bienveillants et encourageants, nous concevons parfaitement le sentiment d'incompréhension des organisateurs lorsque leurs espoirs échouent sur les récifs du refus policier.

Pire, alors même que les manifestations en question sont très souvent soutenues par la Ville, voici leurs organisateurs aux prises avec des tracasseries administratives à n'en plus finir. Voilà qui est, sinon ubuesque, au moins kafkaïen.

Afin de remédier à cette note de discordance, impropre à la vie harmonieuse recherchée, et notamment dans la perspective des nombreuses manifestations qui auront lieu à l'occasion du Millénaire de notre ville, nous demandons au Conseil communal ce qu'il entend faire pour que la Ville joue pleinement son rôle de partenaire des organisateurs de manifestations.

Dans ce sens, nous souhaitons savoir si le Conseil communal entend confier le pilotage du suivi de l'organisation de manifestations à la Direction de la Culture, du Tourisme et des Sports, plutôt qu'à la Direction de la Police ».

10-307

Motion du groupe PLR par Mme et MM. Fabio Bongiovanni, Amélie Blohm Gueissaz, Alexandre Brodard, Philippe Etienne, Jean Dessoulavy, Blaise Péquignot, Joël Zimmerli et Christophe Schwarb, intitulée « Fontaine, je ne gaspillerai pas de ton eau » (Déposée le 21 juillet 2010) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité d'équiper les fontaines de la ville, ou certaines d'entre elles, avec le dispositif *Ecofontaine*, dispositif lauréat du prix « Jade Nature 2009 ». Il est prié d'étudier les économies d'eau, d'énergies et les coûts d'un tel investissement dans le respect de l'esthétique des fontaines ».

Développement écrit

Ecofontaine est un dispositif qui permet de réduire considérablement la consommation d'eau potable des fontaines publiques.

Il utilise la pression excédentaire du réseau d'eau potable pour entraîner une pompe qui recycle une partie de l'eau du bassin. Le résultat est impressionnant: la consommation d'eau est réduite de 80 à 95% selon l'excédent de pression et le type de fontaine tout en garantissant le même débit au goulot.

En sachant que le débit moyen d'une fontaine est de 10 lit./min., soit 14'400 lit./j., cela représente la consommation en eau de près de 60 Neuchâtelois.

Équipée d'un tel dispositif, la même fontaine ne consomme plus que l'équivalent de six personnes.

L'eau recyclée du bassin peut être souillée et ne plus satisfaire aux critères de qualité d'une eau potable mais l'installation d'une borne d'eau avec un bouton-poussoir permet d'assurer la distribution d'eau potable. (source : www.ecofontaine.ch).

Discussion

10-308

Motion du groupe PLR par Mmes et MM. Joël Zimmerli, Katja Lehr, Philippe Etienne, Amelie Blohm Gueissaz, Fabio Bongiovanni, Christophe Schwarb, Jean Dessoulavy, Alexandre Brodard, Nicolas Marthe et Blaise Péquignot, intitulée « Charmants bambins cherchent structure d'accueil pendant leurs vacances » (Déposée le 24 août 2010):

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens d'exploiter le potentiel des structures d'accueil afin de garantir l'accueil des enfants également durant les vacances scolaires ».

Développement écrit

La mise en place de structures d'accueil répond à des impératifs d'ordre tant économique que social. Aujourd'hui avec le nombre croissant de familles monoparentales ou de foyers dans lesquels les deux parents doivent travailler par nécessité financière, ces structures sont plus que jamais indispensables.

Selon les dernières statistiques, seulement 70% des femmes poursuivent une activité professionnelle après la naissance de leur premier enfant (ce pourcentage diminue encore drastiquement après le second enfant). Il s'agit dans certains cas d'un choix mais malheureusement très souvent c'est une obligation car aucune véritable solution d'accueil n'existe pendant les périodes de vacances.

Les camps ou activités organisés par des associations privées ou le service des sports ne répondent que très partiellement à cette demande car la participation et l'inscription des enfants n'est jamais garantie.

En effet, outre la multiplication d'inscriptions que cela implique, les confirmations définitives ne parviennent que quelques semaines avant le début des activités ; il est dès lors impossible de compter sur ces « solutions » pour organiser la garde de ses enfants.

Les structures d'accueil de notre Ville, dont les prestations sont unanimement reconnues par les parents, constituent un potentiel des plus intéressants pour combler cette lacune.

Afin d'offrir cette prestation à un coût limité, on pourrait imaginer l'ouverture d'une structure d'accueil (ou plus en fonction de la demande) selon un tournoi à définir entre les lieux d'accueil.

Le principe des subventions cantonales aux structures communales (crèches et structures d'accueil) a été renouvelé par le Canton, le subventionnement pour les périodes de vacances est prévu et décrit. Il y a donc une incitation dans ce sens de la part du Canton et le besoin ira croissant avec la prochaine introduction du concordat HarmoS.

En mettant en place une véritable solution d'accueil durant les vacances, la Ville ferait œuvre de pionnière en démontrant, de plus, qu'elle est à l'écoute des besoins nouveaux de ces citoyennes et citoyens.

Discussion

10-309

Motion des groupes socialiste et libéral-radical par Mmes et MM. Philippe Loup, Daniel Hofer, Hélène Perrin, Joël Zimmerli, Amélie Blohm Gueissaz, Christophe Schwarb, Philippe Etienne, Thomas Facchinetti, Matthieu Béguelin, Nathalie Wust, Fabio Bongiovanni, Katja Lehr, Nicolas Marthe, Jean-Charles Authier, Jonathan Gretillat, Khadija Clisson, Sabrina Rinaldo Adam, Laura Zwygart de Falco, Cristina Tasco, Jean Dessoulavy, Blaise Péquignot et Alexandre Brodard, intitulée « Pour un stade de La Maladière à vocation nationale » (Déposée le 6 septembre 2010) :

« Après trois ans d'utilisation du nouveau stade de La Maladière, il est maintenant clairement établi que l'endroit n'est pas approprié à recevoir des activités autres que sportives, notamment des concerts. Dès lors, devant cette impossibilité relevant de raisons tant pratiques que financières, il nous apparaît important de mettre en œuvre les moyens adéquats afin que ce lieu devienne un endroit reconnu et recherché pour l'organisation de matchs internationaux.

Ainsi afin de pouvoir recevoir les différentes équipes nationales suisses (M-17, M-19, M-21, Equipe nationale A) pour des matchs internationaux amicaux ou éliminatoires des championnats d'Europe ou du Monde. Il est demandé au Conseil communal d'étudier la possibilité de poser un sol naturel sur le terrain de La Maladière.

L'évaluation financière de cette modification devrait être faite en pensant également à une éventuelle réutilisation des matériaux constituant l'actuel terrain sur un nouvel espace à aménager (par exemple Le Chanet) ».

Le présent texte tient lieu de développement écrit

Discussion

10-310

Motion du groupe socialiste par Mmes et MM. Matthieu Béguelin, Sabrina Rinaldo Adam, Daniel Hofer, Hélène Perrin, Martine Docourt, Thomas Facchinetti, Claude Béguin, Khadija Clisson et Jonathan Gretillat, intitulée « Neuchâtel, Ville Millénaire et Ville d'avenir » (Déposée le 15 octobre 2010) :

« Le groupe socialiste demande au Conseil communal d'étudier, dans les plus brefs délais, les voies et moyens d'établir une stratégie de communication de l'image de notre ville, qui rende compte de son orientation vers les nouvelles technologies et les économies d'énergie, s'accompagnant notamment de la réalisation d'applications pour « smartphones », permettant de suivre l'actualité politique, culturelle et

sportive de notre cité, et de la création de bornes d'accès Internet wifi sur le territoire de la ville ».

Développement écrit

Alors que notre ville s'apprête à fêter son millénaire, à célébrer un passé riche d'évènements et de progrès, il convient de mettre également en avant ses réalisations présentes et futures.

La terminologie actuelle appelle ce type de démarche du « marketing urbain ». Pour nous, il s'agit, plus prosaïquement, de mettre en avant notre souci de développement durable et notre tradition d'innovation technologique.

Ainsi, par exemple, les économies d'énergie réalisées dans le quartier de la gare et celles qui accompagneront Microcity doivent être mieux mises en valeur. De même que toutes les autres mesures que nous prenons pour limiter l'impact de notre collectivité sur l'environnement.

La réalisation d'applications pour « smartphones » contribuerait à donner une image moderne et dynamique de notre ville et l'installation de bornes d'accès Internet wifi participerait à la même image. La ville de Lausanne s'est dotée de telles bornes, qui donnent satisfaction à leurs utilisateurs, qu'il s'agisse d'habitant-e-s ou de gens de passage.

Enfin, la visibilité que nous apporteront les festivités du Millénaire serait une occasion parfaite pour commencer à mettre cette communication, ainsi que ses outils, en action.

Discussion

10-311

Motion du groupe socialiste par Mmes et MM. **Matthieu Béguelin, Sabrina Rinaldo Adam, Daniel Hoffer, Hélène Perrin, Martine Docourt, Thomas Facchinetti et Khadija Clisson**, intitulée « Un permis contre un abonnement » (Déposée le 15 octobre 2010) :

« Le groupe socialiste demande au Conseil communal d'étudier les voies et moyens de proposer une offre incitative à utiliser les transports publics en offrant, un mois durant, un abonnement Onde Verte pour toute personne déposant son permis de conduire pour la même durée ».

Développement écrit

La ville offrirait à tout habitant déposant son permis de conduire volontairement pour une durée d'un mois, un abonnement Onde Verte pour la même durée. Ledit échange ne pourrait avoir lieu qu'une fois par personne.

Le but de cette action est d'inciter les gens à abandonner leur voiture au profit des transports publics en pouvant se rendre compte, gratuitement, de ce qu'impliquerait un tel changement d'habitude.

Cette action devrait être premièrement limitée dans le temps et son impact mesuré, afin de déterminer sa poursuite et le rythme de celle-ci.

Discussion

10-616

Interpellation du groupe UDC par Mme et MM. Luciano Bocchi, Anne-Frédérique Granchamp et Roy Cairala, intitulée « La Navigation : une Compagnie qui navigue hors de la loi » (Déposée le 28 octobre 2010):

« Selon un article paru dans la presse locale (L'Express du 23 octobre 2010), l'Office Fédéral des Transports, suite à un audit effectué en automne 2009, a porté plainte pénale contre la Compagnie de Navigation pour de graves infractions à la loi sur la durée du travail.

La procédure est actuellement en cours et l'affaire sera jugée par la justice neuchâteloise cet hiver.

Le directeur de la Compagnie, qui a été immédiatement dénoncé, avoue avoir été hors la loi en 2009 et aussi en 2010 (donc après l'audit), suite au mandat reçu par les cantons et par la Ville de Neuchâtel afin de réduire les charges et d'augmenter les recettes. Même en présence d'un manque de personnel, le Conseil d'administration et les commanditaires ne voulaient pas augmenter la masse salariale.

Selon le secrétaire du Syndicat du personnel des transports, le respect de la loi sur la durée du travail ne faisait pas partie des priorités du directeur de La Navigation ... et les infractions constatées par l'audit en 2009 ont perduré en 2010.

Le président du Conseil d'administration de la Compagnie et conseiller communal de la Ville de Neuchâtel assure qu'il n'a pas eu connaissance de ces infractions avant juin 2010.

Loin de nous l'intention de nous exprimer sur le fond de l'affaire. Ce sera la justice qui tranchera.

Les éléments suivants nous interpellent quand même, à savoir :

- l'aveu du directeur de la Compagnie d'avoir consciemment enfreint la loi même après l'audit
- le fait que le président du Conseil d'administration de la Compagnie ait eu connaissance des infractions à la loi seulement plusieurs mois après l'audit
- la Ville de Neuchâtel a accordé à la Société de Navigation une subvention de CHF 220.000 en 2009, et a budgété CHF 238.000 pour l'année 2010 et CHF 223.000 pour l'année 2011.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal peut-il nous dire quand il a eu connaissance de l'audit et quelles mesures il a adoptées sur la base des résultats de cet audit ? ».

Selon les dires de l'intéressé, l'interpellation vaut développement écrit

Pour mémoire

10-401

Proposition du groupe PopVertsSol, par Mmes et MM. Christian van Gessel, Michel Favez, Béatrice Nys, Nicolas de Pury, Olivier Forel, Hélène Silberstein, Catherine Loetscher Schneider, Pascal Helle, Caroline Nigg et Yves Froidevaux, intitulée « pour un changement du système de rentes des Conseillers communaux retraités » (Déposée le 22 avril 2010) :

Dans sa séance du 6 septembre 2010, le Conseil général, par 28 voix contre 5 et 4 abstentions, a renvoyé cet objet pour étude à la Commission financière.

10-502

Postulat du groupe PLR par Mmes et MM. Jean-Charles Authier, Amélie Blohm Gueissaz, Joël Zimmerli, Jean Dessoulavy, Fabio Bongiovanni, Blaise Péquignot, Philippe Etienne, Christophe Schwarb et Katja Lehr, intitulé « Pour la rentabilité de notre patrimoine financier sans loyers excessifs » (Déposé le 19 avril 2010) :

Dans sa séance du 6 septembre 2010, le Conseil général, par 32 voix contre 5 et 0 abstention, a renvoyé cet objet pour étude à la Commission spéciale de la politique immobilière et du logement de la Ville.

10-304

Motion du groupe socialiste par Mmes et MM. Jonathan Gretillat, Nathalie Wust, Sabrina Rinaldo Adam, Khadija Clisson, Martine Docourt, Thomas Facchinetti, Philippe Loup, Hélène Perrin, Laura Zwygart de Falco, Daniel Hofer, Matthieu Béguelin, Cristina Tasco et Grégoire Oguey, intitulée « Pour la création d'une institution destinée à gérer un patrimoine immobilier social et durable » (Déposée le 3 mai 2010) :

Dans sa séance du 6 septembre 2010, le Conseil général, par 32 voix contre 5 et 0 abstention, a renvoyé cet objet pour étude à la Commission spéciale de la politique immobilière et du logement de la Ville.

Neuchâtel, le 24 novembre 2010.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,	Le chancelier,
Daniel Perdrizat	Rémy Voirol